Demande de branchement

A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : ..... Appartement n° : .....
Code postal : .....Commune : .....
Références cadastrales : Section ..... N° de parcelle .....

B-Demandeur du branchement

☐Société[1] (Libellé et SIRET) .....[1]joindre Kbis
☐M Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
☐Mme Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : ..... Lieu : .....Département (n°) : .....
Adresse de facturation *(si différente de celle indiquée en A)* :
.....
Code postal : ..... Commune : .....
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....
Courriel : .....

Pièces à joindre à votre demande : La demande d'ouverture de branchement, la photocopie de l'arrêté du permis de construire ou de l'attestation de dépôt, plan de situation dans la commune, plan cadastral en indiquant l'emplacement souhaité du compteur et/ou du tabouret d'assainissement, l'attestation de propriété, photocopie de la carte d'identité, attestation MSA si branchement agricole ou élevage

C-Renseignements techniques

Nature du (des) branchement(s) à réaliser :
Il est très important de nous préciser si les raccordements concernent (cocher la ou les cases concernées)

☐ Eau potable : Nombre de branchement (s)

☐ Assainissement : Nombre de branchement(s)

Votre projet concerne : *(cochez la case qui convient)*

☐ Maison individuelle
☐ Un immeuble collectif Nbre d'appartements :.....Nbre équipements sanitaires par appartement:.....
☐ Un établissement artisanal, industriel ou commercial de type :.....
Débit souhaité :.....m3/heure Superficie de l'établissement : .....

☐ Installation agricole de type :.....
Débit souhaité :.....m3/heure Superficie de l'exploitation : .....

D - Spécificités du branchement

Branchement eau potable :
Piscine : oui ☐non ☐ Arrosage automatique : oui ☐non ☐ Puits sur votre terrain : oui ☐ non ☐

Autres précisions complémentaires :.....
Branchement assainissement :
Sous sol : oui ☐ non ☐
Autres précisions complémentaires :.....

IMPORTANT : toute demande incomplète sera considérée comme irrecevable

le ....., à .....
Signature(s) du(des) demandeur(s) :

Joindre copie d'une pièce d'identité

GESTION DES ABONNÉS

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement S.M.D.E.A
Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tel : 05.61.04.09.00 branchements@smdea09.fr www.smdea09.fr

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

GESTION DES ABONNÉS

Informations Générales - Identité

« Le respect et la préservation de l'environnement nécessitent une consommation sobre ».
Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, rue du Bicentenaire, 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
SIRET 250 901 873 00027 / TVA intracommunautaire FR 84 25090187300027 / NAF 410Z / Tel : 05.61.04.09.00

Caractéristiques essentielles du service

En fonction de ses compétences transférées par les communes ou regroupements de communes, le SMDEA a pour missions:
• En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution (compris la réalisation de la partie publique des branchements), conformément aux exigences du code de la santé publique.
• En assainissement collectif : la collecte (compris la réalisation de la partie publique des branchements), le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
• En assainissement non collectif : le contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
• Le service comprend également les relations avec le consommateur et/ou l'usager, telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

Caractéristiques essentielles du service

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS
La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :
• d'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
• d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
• des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.
Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération de l'Assemblée Générale du SMDEA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.
Les opérations ponctuelles de souscription/résiliation d'abonnement, ouverture/fermeture de branchement, etc. sont facturées aux tarifs en vigueur.
Les autres prestations (travaux de branchements au réseau d'eau potable, hydrocurage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.
Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur simple demande.

Modalités de paiement

Le règlement de toutes les prestations facturées par le SMDEA s'effectue auprès de la Paierie Départementale, rue Pierre Mendès France, 09000 Foix. Aucun règlement ne pourra être accepté par le SMDEA.

Délai d'exécution du service

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation, ou à une date ultérieure convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation, ou sous 48h si demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation, ou immédiat si demande d'exécution anticipée

Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

DROIT DE RÉTRACTATION
Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (modèle de formulaire disponible en annexe de l'art. R121-1 du code de la consommation).
DROIT DE RÉSILIATION
Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.
• **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu.
• **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau :**
Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

Toute contestation peut faire l'objet d'une réclamation écrite adressée au SMDEA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.

Précisions complémentaires

*Trois types d'abonnement peuvent être accordés :

- **l'abonnement individuel** pour une construction individuelle.
- **l'abonnement principal** pour un immeuble collectif, accordé au propriétaire ou à la copropriété pour le compteur général qui comptabilise la consommation totale de l'immeuble.
- **l'abonnement secondaire** pour un immeuble collectif, accordé à chaque occupant des appartements ou locaux individuels de l'immeuble, qu'il soit propriétaire ou locataire.

Les abonnements principal et secondaire sont accordés pour les habitats collectifs (immeubles ou lotissements) en cas de demande d'individualisation des contrats d'abonnements, sous réserve du respect des conditions fixées dans le règlement du service public d'eau potable.

Conditions de mise en service

La mise en service du branchement « OUVERT », déjà équipé d'un dispositif de comptage, est subordonnée à la souscription d'un contrat d'abonnement.
Votre facture sera composée de parts fixes, liées à l'accès au réseau, et de parts variables correspondant au volume consommé. Par conséquent, le montant des parts fixes est dû dès la date de mise en service du branchement, même en l'absence de consommation.
Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.
En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

Contacts SMDEA

- **Siège social :** Rue du bicentenaire – 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
  Tel : 05 61 04 09 00 Fax : 05 61 02 95 85
- **Centre du Pays de Foix :** 5 avenue de l'Ariège – 09000 FOIX
  Tel : 05 34 09 35 10 Fax : 05 34 09 35 11
- **Centre Arize Lèze Volvestre :** 62 route de Foix – 09130 LE FOSSAT
  Tel : 05 61 68 54 24 Fax : 05 61 68 98 19
- **Centre Basse Ariège :** 26 avenue de l'Estaut – 09100 LA TOUR DU CRIEU
  Tel : 05 61 60 66 84 Fax : 05 61 69 24 75
- **Centre Haute Ariège :** Teillet – 09250 LUZENAC
  Tel : 05 61 05 56 25 Fax : 05 61 05 64 18
- **Centre Pays Cathare & Quérigut :** Rue Saint Nestor – 09300 VILLENEUVE D'OLMES
  Tel : 05 34 09 39 80 Fax : 05 61 03 50 01
- **Centre du Couserans :** 12 avenue Aristide Bergès – 09200 SAINT GIRONS
  Tel : 05 61 66 41 50 Fax : 05 34 14 52 64

ATTENTION !
En cas de déménagement, veillez à nous prévenir de votre départ. En l'absence de toute démarche, l'abonnement ne sera pas modifié, les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.